

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION
ET L'EXPLOITATION DES EQUIPEMENTS
DU SITE DE LA TRAILLE**



IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE DELEGANTE

Commune d'Ampuis – 11 boulevard des allées – 69420 AMPUIS

Tél : 04 74 56 04 10 - Courriel : mairie@ampuis.com

Site internet : www.mairie@ampuis.com

OBJET DE LA DELEGATION

**Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation des équipements du site de la
Traille : la « Guinguette »**

DUREE DE LA CONCESSION

A compter du 1^{er} avril 2026, pour 3 ans, avec prolongation possible d'une année (7 mois par an)

MISSIONS DU DELEGATAIRE

Gestion et exploitation de la Guinguette : restauration, vente de boissons, animations, point d'information touristique, promotion du territoire

Entretien des locaux, des installations et des espaces du site du Bac à Traille

Détails dans le « Document Programme/Cahier des charges »

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Habilitations professionnelles

Lettre de candidature (DC1 et DC2)

Attestions fiscales et sociales, assurances

Références similaires exigées

Capacité à vendre des boissons alcoolisées

Note explicative détaillée sur le projet de gestion et d'exploitation

Compte prévisionnel d'exploitation

Détails dans le « Règlement de Consultation »

CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés au règlement de consultation

RENSEIGNEMENTS

Retrait du dossier en mairie d'Ampuis, sur demande par mail à l'adresse suivante :
mairie@ampuis.com

REMISE DES OFFRES

Par courrier recommandé ou en mairie contre récépissé, **avant le 29 janvier 2026 à 12h00**.

DATE DE PUBLICATION : 8 janvier 2026